



Label Club Formateur FFBB : processus & clôture

PÔLES

- ☐ Direction Générale
- ☒ Formation & Emploi
- ☐ Pratiques & VxE
- ☐ Clubs & Citoyenneté
- ☐ Marque
- ☐ 3x3

COMMISSIONS

- ☐ CDO
- ☐ Mini Basket
- ☐ Compétitions
- ☒ Technique
- ☐ 3x3
- ☐ Démarches clubs
- ☐ Salles et terrains

Destinataires

- ☒ Présidents et Correspondants
- ☐ Trésorerie
- ☐ Autre

Nombre de pièces jointes : 1

Chers clubs,

Comme vous le savez, votre club peut être éligible au label club formateur.

Ce label, au-delà de la reconnaissance dans le processus de formation de la joueuse et du joueur à travers un oriflamme (ou affichette millésimée à apposer sur l'oriflamme)

Il vous permet aussi de bénéficier d'une aide sur présentation de(s) facture(s) acquittée(s) d'un montant maximum de **300 € TTC pour l'achat de matériels** (Kit babyball, cahier technique 7-11 ans et 11-13 ans), mallette formation arbitre club, et d'autres produits préalablement validés sur devis par la FFBB, remboursables sur présentation(s) de facture(s) acquittée(s) : aide à l'achat de ballons, paniers mobiles, petit matériel pédagogique.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://www.ffbb.com/label-club-formateur>

Afin de vous aider dans cette démarche, voici un lien vers un document simplifié vous accompagnant dans ce processus de labélisation et qui vous liste aussi les pièces à fournir :

<https://drive.google.com/file/d/1LoYbqk3JPONvonHcxL-RlScb974y8cU/view?usp=sharing>

La date limite pour demander le renouvellement ou la création de ce label est fixée au 15 décembre 2025 à 23H59 (heure de la métropole).

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires :

Franck SAILLANT : ctcadres@basketrhone.com

David GUTKNECHT : poleformation@basketrhone.com

RÉDACTEUR

VÉRIFICATEUR

APPROBATEUR

David GUTKNECHT

Pôle Formation

Franck SAILLANT

Conseiller Territorial

Lionel SORLUT

Secrétaire Général

RÉFÉRENCE : 2025_09_08_Label_Club_Formateur_FFBB